

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances Locales 7.5
subventions

Subventions 2025 aux
coopératives Scolaires

DATE DE CONVOCATION
14 mars 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **17**
Nombre de votants : **29**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2023-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-03-13

L'an deux mil vingt cinq
le vingt mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M PETIT – Mme
CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme
FRIBOULET – Mme LECLERC

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à Mme DUDOUET
Mme DELOBEL à M GESLIN Francis
Mme SEMIEM à M ROGERET
M. FRESSEL à Mme VANDEL
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à M SACHOT
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme BARRIERE
Mme DUVAL à Mme CREVON
M JEANJEAN à Mme MEZRAR
M BRUNAUD à M BULARD

Mme Friboulet est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la coopération.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a fait le choix de participer au financement des coopératives scolaires et d'encourager les voyages et sorties scolaires, en partenariat avec le personnel enseignant.

Les coopératives scolaires visent à développer un esprit de solidarité entre élèves et contribuent à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves et enseignant dans l'école.

A ce titre, une subvention annuelle est versée à chacune des écoles publiques maternelles et élémentaires de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Cette aide est calculée en fonction du nombre de classes, 35 € par classe, plus une dotation à l'établissement d'un montant de 250 €.

Ainsi, pour l'année 2025, les subventions aux coopératives des établissements scolaires du 1^{er} degré sont proposées selon les montants suivants :

<u>École élémentaire Monod-Camus</u>	250, 00 € sorties scolaires 490, 00 € coopérative
<u>École élémentaire J. Verne</u>	250, 00 € sorties scolaires 385, 00 € coopérative
<u>École maternelle M. Pape-Carpantier</u>	250, 00 € sorties scolaires 140, 00 € coopérative
<u>École maternelle M. Montessori</u>	250, 00 € sorties scolaires 140, 00 € coopérative
<u>École maternelle H. Malot</u>	250, 00 € sorties scolaires 175, 00 € coopérative

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les subventions aux coopératives scolaires 2025 ainsi proposées.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget 2025 de la commune ;

Considérant

Que l'aide financière est calculée en fonction du nombre de classe, soit 35 € par classe, plus une dotation à l'établissement d'un montant de 250 € ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29
voix contre 0
Abstention 0

Il est demandé au **Conseil municipal** :

Article 1 : d'approuver les subventions aux coopératives scolaires 2025 ci-dessus proposées

Article 2 : d'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2025 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2023-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation